

Je soussigné(e),

Nom..... prénom.....

Né (e) le..... à..... Nationalité.....

Adresse..... Rue.....

Code postal..... Ville..... Pays.....

Téléphone portable.....

Étudiant(e) à l'École supérieure d'art de :.....

1^{ère} année* 2^{ème} année* 3^{ème} année* 4^{ème} année* ART* COMMUNICATION* DESIGN* DESIGN D'ESPACE (cycle court)*

souhaite participer à la Commission d'admission qui se déroulera à l'École supérieure des beaux-arts de Marseille en vue d'entrer en année et option suivantes :

2^{ème} année* 3^{ème} année* 4^{ème} année* ART* DESIGN* DESIGN D'ESPACE (cycle court)*

* cochez l'année et l'option choisies

Fait à.....le.....

Signature candidat(e)



L'ESBAM, établissement d'enseignement artistique supérieur, est un service municipal de la Ville de Marseille, qui en est l'organisme gestionnaire et principal financier. L'École est subventionnée par le Ministère de la culture et de la communication. Les enseignements sont homologués par le Ministère de la culture et de la communication, Délégation aux arts plastiques, dont ils dépendent sur le plan pédagogique.

Les certificats et diplômes sont nationaux.

Ils sanctionnent les études en options art et design :

DNAT et DNAP (bac + 3), DNSEP (bac + 5).

L'ESBAM est installée sur le domaine universitaire de Luminy, elle partage depuis 1969 des bâtiments équipés et des services communs avec l'École nationale supérieure d'architecture (ENSAM, établissement public national), l'ESBAM y dispose de 10 000m².

ANNÉE 2008 - 2009 COMMISSION D'ADMISSION

École supérieure des beaux-arts de Marseille
art - design

184, avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9 (case 912)
tél : 04 91 82 83 10 fax : 04 91 82 83 11
www.mairie-marseille.fr
www.esbam.fr



Direction Générale des Affaires Culturelles, Ville de Marseille
Ministère de la culture et de la communication



Calendrier, commission

Pour les étudiants voulant intégrer l'ESBAM et déjà inscrits en écoles supérieures d'art publiques françaises.

délivrance des dossiers d'inscription	à partir du mois de janvier 2008
retrait des dossiers	jusqu'au vendredi 2 mai 2008
retour des dossiers	jusqu'au vendredi 23 mai 2008
déroulement des épreuves	mercredi 25 juin 2008

secrétariat

Infos pratiques

Ouvert du lundi de 9h à 12h et de 13h 30 à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

Les frais de scolarité sont de l'ordre de 216 euros pour les contribuables de la Ville de Marseille et de 315 euros pour les étudiants extérieurs à Marseille. A ce montant, il convient d'ajouter la cotisation de la sécurité sociale, de l'ordre de 192 euros, ainsi que la mutuelle et la visite médicale. Les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse du Ministère de la culture. Un dossier de demande de bourse leur est adressé en même temps que le dossier d'inscription, dès communication des résultats du concours d'entrée.

École supérieure des beaux-arts de Marseille
Sylvie Ori - 184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 09, case 912
tél : 04 91 82 83 22 fax : 04 91 82 83 11
sori@mairie-marseille.fr
téléchargeable : www.esbam.fr

Uniquement par courrier

École supérieure des beaux-arts de Marseille
Sylvie Ori - 184 avenue de Luminy 13288 Marseille cedex 09, case 912

Structure d'accueil pour les candidats et les étudiants sourds et malentendants :
tél 04 91 82 83 18 fax 04 91 82 83 11
e-mail : cbillardello@mairie-marseille.fr ou
glacaux@mairie-marseille.fr

mercredi 19 mars

Portes ouvertes

L'ESBAM organise comme chaque année une journée *Portes ouvertes*. L'ensemble de l'établissement, étudiants, professeurs et l'équipe de direction, seront mobilisés pour recevoir et guider toutes les personnes curieuses de connaître l'école. Un accueil spécifique aidera les plus jeunes à comprendre les différents diplômes, les choix des options Art et Design ainsi que les méthodes pédagogiques. Des visites par petits groupes seront programmées durant toute la journée pour découvrir l'architecture de ce grand bâtiment, récemment labellisé Patrimoine architectural du xxème siècle. Des rencontres et discussions, avec les étudiants et enseignants dans leurs ateliers, permettront à chacun de saisir les richesses et les passions de ce lieu de transmission partagée, de savoirs et d'expériences.
Visite de l'école en langue des signes française.

Modalités d'admission

Commission d'admission

conditions

Pour admission en cours de cursus

Elle concerne les étudiants qui ont déjà accompli une ou plusieurs années d'études en école d'art sous la tutelle du Ministère de la culture.

- Aucun redoublement de l'année 1 S1/S2 n'est accepté.
- Il en est de même pour la seconde année, en vue d'une intégration en 3^{ème} année option art ; cela vaut également pour les 3^{ème} et 4^{ème} années en vue d'une intégration en option art.
- Aucune admission en 5^{ème} année n'est acceptée, quelle que soit l'option.
- Pour les étudiants du département de la Réunion :
 - les admissions sont acceptées à partir de la 3^{ème} année
 - concernant les admissions en 2^{ème} année, elles sont acceptées uniquement pour une intégration en cursus « design d'espace » (cycle court).

Pièces à joindre au formulaire d'inscription :

> copie du dossier pédagogique complet de l'étudiant
> copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, carte de séjour) ou du livret de famille des parents
> 3 timbres au tarif en vigueur
L'étudiant ne pourra intégrer l'école dans l'année supérieure qu'à condition d'avoir obtenu le nombre de crédits dans son école d'origine.

organisation de la commission

Présentation d'un dossier de travaux personnels et entretien avec un jury d'enseignants réunis en commission.

convocation

Une convocation est adressée aux candidats quelques jours avant la commission pour préciser le jour et l'heure de l'entretien.

communication des résultats

Courant juillet 2008 (uniquement par courrier, affichage à l'École et consultables sur le site web : www.esbam.fr)

retrait des dossiers d'inscription

retour des dossiers d'inscription

étudiants sourds et malentendants